



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 09 MARS 2026

N°2026.03.09.3

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Richard CAMUS – Gérard PERRIER

- Alexandra LOTHMANN est arrivé à 18h12 après le vote du secrétaire de séance, à la fin du point n°1,
- Arnaud DOT est arrivé à 18h34 après le vote du secrétaire de séance, après les votes des points n°1, 2 et 3

Étaient représenté(e)s : Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Raphaël FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Michel BAYARD représenté par Hervé THEBAULT – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

Absent(e)s non représenté (e)s : Claude ALIMI – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Clivy RIDE-VALADY – Michèle SALLES

3. Adoption du Compte Financier Unique 2025 – Annexes – Rapporteur Danielle SERRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le budget de la commune pour l'exercice 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,



Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que les résultats 2025 du Compte Financier Unique se résument comme suit :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires	A			-
	Réalisées	B	1 992 300,37	11 813 083,15	13 805 383,52
	Restes à réaliser	C	2 750 316,95		2 750 316,95
DEPENSES	Prévisions budgétaires	D			-
	Réalisées	E	4 232 497,74	11 027 484,70	15 259 982,44
	Restes à réaliser	F	1 105 075,10		1 105 075,10
RESULTAT SUR EXECUTION DE L'EXERCICE		G = B - E	- 2 240 197,37	785 598,45	- 1 454 598,92
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		H	274 222,86	1 804 110,91	2 078 333,77
RESULTAT DE CLOTURE	Déficit/Excédent	G + H	- 1 965 974,51	2 589 709,36	623 734,85
DIFFERENCE ENTRE LES RESTES A REALISER		I = C - F	1 645 241,85	-	1 645 241,85
RESULTAT CUMULE	Déficit/Excédent	G + H + I	- 320 732,66	2 589 709,36	2 268 976,70

Après avoir délibéré,

Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Votes :

Adopté → 20

Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Gérard PERRIER - Sandrine HORNUNG représenté par Danielle SERRES – Raphaël FIORUCCI représenté par Bruno VADON - Michel BAYARD représenté par Hervé THEBAULT – Stéphanie RUSSO représentée par Alain LEMOINE – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER - Alexandra LOTHMANN

Contre → 1

Richard CAMUS

Absent(e)s non représenté(e)s → 6

Claude ALIMI - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivy RIDE-VALADY - Michèle SALLES - Arnaud DOT

Ne participent pas au vote → 2

Edouard FRIEDLER - Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
 Edouard FRIEDLER**

